

Compte-rendu réunion du Conseil municipal du 19/04/2021

Absent excusé : Christophe OLIJNYK

Vote des taxes directes locales

Pour la deuxième année consécutive le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts locaux. Ces différentes taxes se répartissent ainsi :

Taxe foncière (bâti)	28,74 %
Taxe foncière (non bâti)	59,74 %
Taux CFE	17,68 %

Demande de subvention

FNACA : Demande 50 €, acceptée pour 20€ comme les autres années.

Resto du cœur : Demande incomplète, sera vue ultérieurement.

Vote du budget primitif 2021

Fonctionnement :

Dépenses générales : en 2020 : 56 223,93 - prévue : 123 101,56

L'augmentation s'explique en partie par la réfection des bâtiments communaux (toitures, portail, lavoir Outriols). Les autres items suivent une augmentation normale. Total général : 239341,56 € prévu contre 126597,77 € en 2020.

Recettes : la gestion est excédentaire, cela nous permet de tabler sur des recettes de 239 341,56 contre 206 085,02 en 2020. Adopté à l'unanimité.

Investissement :

Dépenses : 82432,47€. Il reste à réaliser 5 095,55 € de travaux Voirie – 12 000 € sont prévu pour les frais de l'adressage.

Recettes : Reste à réaliser fonds concours de 14390€ (aide région pour le studio) – total : 82 432,47 €
Adopté à l'unanimité.

Projet salle des fêtes

Présentation d'une esquisse. L'ancienne maison servira à l'accès, vestiaire et cuisine. Le bar est déporté de la cuisine. Le stockage et chambre froide seraient accessibles directement depuis la cuisine. La salle actuelle est conservée mais agrandie par une construction extérieure. Le rangement y sera directement accessible. Un podium amovible pourrait être installé.

Les WC communaux seront ajoutés à la salle des fêtes.

3 architectes ont été contactés pour appel d'offre. Le devis en découlera.

Le projet devrait bénéficier du plan de relance pour les énergies renouvelables. La demande pour la DETR doit être faite avant le 15 décembre.

Questions diverses

Le propriétaire de la carrière a contacté la mairie : il ne veut plus que les enfants aillent faire du cross dans la carrière. Il veut la réhabiliter en site officiel d'entraînement de moto enduro en collaboration avec M. Valade. Il y aurait deux entraînements par semaine avec promesse de ne pas créer de nuisance sonore. Les motos conçues pour ce genre de séances ont des décibels très faible. Si la mairie ne peut interdire ce genre de pratique une convention sera établie entre les deux parties. Le non-respect de celle-ci mettra fin aux entraînements.

Fin de la séance 23h